

En quoi consiste cet(te) accompagnement/action ?

C'est un entretien confidentiel avec une infirmière pour faire le point sur vos besoins (accès aux droits, vaccins...). Le rendez-vous a lieu au centre départemental de prévention santé de votre domicile.

Combien de temps dure cet(te) accompagnement/action ?

Une consultation de 1h00 à 1h30

• **Pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter votre référent de parcours**